

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DES HAUTEURS**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE;-

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Hauteurs sera tenue le lundi 19 juin 2017 à 19h00 au Centre Paroissial, 50 rue de l'Église, Les Hauteurs (salle du conseil).

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Lecture & Adoption de l'ordre du jour
4. Soumission rechargement.
5. Soumission ramonage de cheminée.
6. Soumission fenêtre CLSC
7. Soumission Garage
8. Embauche étudiant voirie d'été
9. Levée de la séance

Donné à Les Hauteurs ce 13^e jour de juin 2017.

Pascale Fortier, dg/sec.-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pascale Fortier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12 h 30 et 13 h 30, ce 13^e jour de juin 2017.

EN FOI DE QUOI,
je donne ce certificat, ce 13^e jour de juin 2017.

Pascale Fortier, dg/sec.-très

MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS

À Messieurs et Mesdames,

M^{me} Gitane Michaud, Mairesse
M. Étienne Bélanger
M^{me} Rachel Tardif
M^{me} Émilienne Boucher
M. Jean-Rock Michaud
M. Donald Lavoie

Monsieur, Madame,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par

M^{me} Pascale Fortier, directrice générale

Pour être tenue au lieu ordinaire et à 19h00, lundi le 19 juin 2017 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Lecture & Adoption de l'ordre du jour
4. Soumission rechargement.
5. Soumission ramonage de cheminée.
6. Soumission fenêtre CLSC
7. Soumission Garage
8. Embauche étudiant voirie d'été
9. Levée de la séance

Donné à Les Hauteurs ce 13^e jour de juin 2017.

Certifié copie conforme à l'originale ce 13^e jour de juin 2017.

Pascale Fortier, dg/sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS COMTÉ MATAPÉDIA

À une séance extraordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue lundi 19 juin 2017 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Étienne Bélanger, Mme Rachel Tardif, Mme Émilienne Boucher, M. Donald Lavoie tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

M. Jean-Rock Michaud siège no.5 est absent

La directrice générale/secrétaire-trésorière Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE

Après un moment de silence Mme Gitane Michaud, Mairesse ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 17-06-19-150

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

SOUSSION DE RECHARGEMENT

Résolution numéro : 17-06-19-151

Suite à la demande de soumission auprès de quatre soumissionnaires pour les travaux de rechargement, un seul nous a soumis un prix. Les Constructions Jalbert & Pelletier Inc. au montant de 59 400\$+txs.

Étant le seul soumissionnaire conforme, il est proposé par M. Étienne Bélanger, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la soumission présentée et procède au rechargement le plus tôt possible.

Adopté à l'unanimité.

SOUSSION RAMONAGE DE CHEMINÉE

Résolution numéro : 17-06-19-152

Suite à la demande de soumission auprès de quatre soumissionnaires pour les travaux de ramonage de cheminée. Nous avons reçu 2 soumissions soit;

Les Entreprises JML	34.50\$/cheminée	7417.50 + txs
Ramonage FP	35.00\$/cheminée	7525.00 + txs

Sur proposition de Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la soumission présentée par Les Entreprises JML au montant de 7 417.50\$ + txs étant la plus basse soumission conforme.

Adopté à l'unanimité.

SOUSSION FENÊTRES ET PORTES **CLSC**

Résolution numéro : 17-06-19-153

Suite à la demande de soumission auprès de deux soumissionnaires pour les travaux de changement de fenêtres et portes du CLSC. Nous avons reçu 2 soumissions soit;

Construction Rénovation GD 17 017.05\$ + txs
Rénovation Johnny Pineault Inc. 19 231.67\$ + txs

Sur proposition de Mme Émilienne Boucher, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la soumission présentée par Construction Rénovation GD au montant de 17 017.05\$ + txs étant la plus basse soumission conforme.

Adopté à l'unanimité.

SOUSSION POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DU GARAGE MUNICIPAL

Résolution numéro : 17-06-19-154

Suite à la demande de soumission auprès de deux soumissionnaires pour les travaux de réfection du garage municipal.

Nous avons reçu 2 soumissions soit;

Construction Rénovation GD 63 358.29\$ + txs
Rénovation Johnny Pineault Inc. 58 900.24\$ + txs

Sur proposition de Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la soumission présentée par Rénovation Johnny Pineault Inc au montant de 58 900.24\$ + txs étant la plus basse soumission conforme.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT VOIRIE D'ÉTÉ

Résolution numéro : 17-06-19-155

Il est proposé par M. Étienne Bélanger, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que la municipalité des Hauteurs embauche M. Charles Zacharie Proulx comme aide à la voirie d'été. 30 hrs/semaine à 11.25\$/hrs. en collaboration avec le Carrefour Jeunesse emploi qui subventionne 50% du salaire. La municipalité autorise Mme Pascale Fortier à procéder à la signature du contrat de travail entre le jeune et carrefour jeunesse emploi le 22 juin prochain et débourse les frais inhérents à l'embauche (signature 22 juin & 5 à 7 le 19 juillet). Le début de l'emploi est le 26 juin 2017 pour 6 semaines.

Adopté à l'unanimité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 17-06-19-156

À 19h55 sur proposition de Mme Rachel Tardif la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très